

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE de WIDENSOLEN**

Séance du 26 octobre 2021

Sous la présidence de Madame le Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Membres présents : 14

Madame Josiane BIGEL - Maire,
Mesdames Réjane LAMY, Fabienne WISS - Adjointes,
Messieurs Fernand AUER, Julien BUEB - Adjointes,
Mesdames Kathia SINSON, Lydia DA CONCEICAO, Laura BAUMANN - Conseillères,
Messieurs, Florian MARSCHALL, Michel WELSCHINGER, Jean-Marc DEHON, Arnaud JENNY,
Arnaud NEUKOMM (arrivé à 19H10), Christian WISS - Conseillers.

Membre absent excusé et représenté : 1

Madame Fanny BONENFANT

Membre absent excusé et non représenté : 0

Procuration : 1

Madame Fanny BONENFANT a donné procuration à Madame Réjane LAMY

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu du 23 septembre 2021
- 3) Décisions prises par délégation du conseil municipal
- 4) Communauté de communes du Pays Rhin Brisach : rapport d'activités 2020
- 5) Communauté de communes du Pays Rhin Brisach : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public assainissement
- 6) Communauté de communes du Pays Rhin Brisach : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 7) Correspondant défense
- 8) Centre Communal d'Action Social (CCAS)
- 9) Archiviste
- 10) Informations et divers

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Christian WISS qui intègre le Conseil Municipal en remplacement de Madame HOUSSIERE.

POINT I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Fernand AUER, Adjoint, se propose en tant que secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15-6 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Monsieur Fernand AUER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

➔ **désigne** Monsieur Fernand AUER en qualité de secrétaire de séance.

POINT II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2021 (D2021-10-34)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les termes du compte-rendu du 23 septembre 2021.

POINT III DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (D2021-10-35)

Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la délégation du Conseil (article L 2122-22 du CGCT), Madame le Maire informe les conseillers :

qu'elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune,

➔ sur le bien sis 34, rue Saint-Nicolas section 2 parcelles 95/6, d'une superficie de 478 m², ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.

POINT IV COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE RHIN BRISACH : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 (D2021-10-36)

Madame le Maire précise que conformément à l'article L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach au cours de l'exercice précédent.

Le Conseil Communautaire a, en date du 28 juin 2021, approuvé ledit rapport.

Madame le Maire présente les grands points importants de ce rapport.

Elle rappelle que ce document peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site de la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach.

POINT V COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE RHIN BRISACH : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (D2021-10-37)

Madame le Maire précise que conformément à l'article L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du service assainissement de la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach au cours de l'exercice précédent.

Le Comité Directeur de la Communauté de Communes du Pays de Brisach a délibéré le 20 septembre 2021 sur le rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement.

Madame le Maire résume les points importants du rapport et rappelle que ce document peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site de la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach.

POINT VI COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE RHIN BRISACH : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (D2021-10-38)

Le Comité Directeur de la Communauté de Communes du Pays de Brisach a délibéré le 28 juin 2021 sur le rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Madame le Maire résume les points importants du rapport.

Madame le Maire rappelle que ce document peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site de la Communauté de Communes du Pays Rhin.

POINT VII CORRESPOND DEFENSE (D2021-10-39)

Madame le Maire rappelle que Madame HOUSSIERE avait été désignée correspondant défense lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Elle rappelle qu'en date du 23 septembre 2021 Madame HOUSSIERE a présenté sa démission du Conseil Municipal par conséquent, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense.

Pour mémoire Madame le Maire présente les différentes missions du correspondant défense.

Le correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires de son département, est prioritairement en relation avec :

- le délégué militaire départemental ;
- le rectorat pour le niveau départemental ;
- la délégation à l'information et à la communication de la défense pour le niveau national.

Le correspondant défense est le lien privilégié entre le monde de la défense et les citoyens.

Ses missions :

1) Parcours citoyen

Met à disposition et diffuse toute information nécessaire au recensement, participe à la journée défense et de citoyenneté, met en contact les membres de la communauté éducative pour aider à la mise en œuvre de l'enseignement de la défense.

2) Information sur la défense

Participe aux réunions d'information avec les autorités militaires du département, informe les jeunes et citoyens sur les métiers de la défense, donne les renseignements sur les modalités d'accès aux emplois civils et militaires, présente les différentes voies possibles pour s'impliquer dans les activités défense.

3) Solidarité et la mémoire

Sensibilise les jeunes générations à la mémoire des conflits, lien avec les associations d'anciens combattants pour prendre part aux actions de solidarité envers les vétérans et leurs proches.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

☞ désigne, Monsieur Michel WELSCHINGER qui a fait acte de candidature, comme correspondant défense de la commune.

POINT VIII CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (D2021-10-40)

Madame le Maire précise que Madame HOUSSIERE avait été élue membre de la Commission Communale d'Action Sociale lors de la réunion du Conseil Municipal du 08 juin 2020.

Elle rappelle qu'en date du 23 septembre 2021 Madame HOUSSIERE a présenté sa démission du Conseil Municipal par conséquent, il y a lieu de désigner un nouveau membre.

Le Conseil Municipal,

☞ acte la candidature de Madame Laura BAUMANN en remplacement de Madame HOUSSIERE.

POINT IX ARCHIVISTE (D2021-10-41)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre l'attache du Centre de Gestion de la Fonction publique pour la mise à disposition d'une archiviste au mois de juillet prochain pour une durée de 5 jours.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération,

☞ **émettent** un avis favorable à la mise à disposition d'une archiviste par le Centre de Gestion pour une durée de 5 jours ;

☞ **décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022,

☞ **charge** Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion.

POINT X INFORMATIONS ET DIVERS

a) Commission environnement

Monsieur BUEB, adjoint, présente les points abordés lors de la réunion de la commission environnement du 25 octobre 2021.

●**Stationnement boulangerie**

Création de trois places de parking rue du Général Dermoncourt.

●**Stationnement Hangar Communal**

Au niveau du portail seront réalisés 2 traits jaunes de chaque côté ainsi que la mise en place d'un panneau « sortie de véhicule ».

●**Eclairage**

Une prochaine réunion est programmée le 15/11/21 pour choisir les lampadaires qui seront éteints (1 sur 2).

Les lampadaires au niveau des croisements et des passages piétons resteront allumés.

●**Borne recharge électrique**

La décision est prise de ne pas installer une borne de recharge électrique sur le parking de la salle polyvalente, une gaine sera mise en place dans le cadre des travaux de la salle.

● **Panneaux directionnels**

La signalétique du village sera remise à jour ainsi que le changement complet du panneau d'affichage place du village.

Un courrier sera transmis aux entreprises du village pour savoir si elles souhaitent participer au financement du panneau pour avoir leur publicité dessus.

●**Divers**

Contact a été pris avec une entreprise pour la mise en place d'un compteur d'eau au niveau de la grotte.

b) Convention d'autorisation d'occupation d'un terrain en forêt communale

Madame le Maire précise que le Conseil de Fabrique prendra en charge les frais (180,- €) relatifs à la rédaction de la convention d'autorisation d'occupation d'un terrain en forêt communale.

c) CPI

Monsieur BUEB, Adjoint, précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le corps des sapeurs-pompiers de Muntzenheim interviendra en lieu et place du corps de Neuf-Brisach.

d) Rue du Moulin

Madame le Maire fait part aux élus des différents problèmes rencontrés dans la rue du Moulin : stationnements, vitesse excessive, écoulement des eaux pluviales. Elle précise qu'elle a pris contact avec la direction des routes et rendez-vous est fixé le 27 octobre sur place afin de trouver des solutions.

Madame DA CONCEICAO précise que la traversée du passage piétons à la hauteur du N° 38 de la rue du Moulin est dangereuse car les véhicules empiètent sur le trottoir.

e) Stationnement

Madame SINSON demande si un panneau interdiction de stationner peut-être mis devant l'entrée de la boulangerie côté rue du Général Dermoncourt.

f) Halloween des enfants

Madame DA CONCEICAO, informe les élus que la préparation de la manifestation aura lieu le samedi 30 octobre à partir de 14h.

g) Commission urbanisme

Monsieur AUER, Adjoint, souligne que lors de la réunion de la commission urbanisme 6 permis de construire et 14 demandes de travaux ont été présentés.

h) Site internet

Madame le Maire informe les élus que le site internet de la commune est en ligne depuis ce jour.

i) SR Widensolen

Madame le Maire informe les élus que le Président des SR Widensolen a fait savoir qu'il souhaitait installer aux abords du terrain de football un algéco (9mx6m).

Madame le Maire précise que cette pose est liée à une déclaration préalable de travaux.

j) Marché Saint-Nicolas

Le marché de la Saint-Nicolas des 4 et 5 décembre, sera cette année, délocalisé à l'écurie du moulin en raison des travaux à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire clôt la séance à 20H35.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN
de la séance du 26 OCTOBRE 2021**

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
AUER Fernand	Adjoint		
LAMY Réjane	Adjointe		
BUEB Julien	Adjoint		
WISS Fabienne	Adjointe		
JENNY Arnaud	Conseiller		
DA CONCEICAO Lydia	Conseillère		
NEUKOMM Arnaud	Conseiller		
BONENFANT Fanny	Conseillère	A donné procuration à Réjane LAMY	
MARSCHALL Florian	Conseiller		
WELSCHINGER Michel	Conseiller		
SINSON Kathia	Conseillère		
DEHON Jean-Marc	Conseiller		
BAUMANN Laura	Conseillère		
WISS Christian	Conseiller		

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu du 23 septembre 2021
- 3) Décisions prises par délégation du conseil municipal
- 4) Communauté de communes du Pays Rhin Brisach : rapport d'activités 2020
- 5) Communauté de communes du Pays Rhin Brisach : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public assainissement
- 6) Communauté de communes du Pays Rhin Brisach : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 7) Correspondant défense
- 8) Centre Communal d'Action Social (CCAS)
- 9) Archiviste
- 10) Informations et divers